

**PROCES VERBAL**  
**Conseil municipal**  
**14 AVRIL 2023**

*L'an Deux Mille vingt-trois, le quatorze Avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, se sont réunis à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Mme Marie MILLERAT-DALDIN, Maire.*

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et Mrs Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Delphine DESCHAUME, Franck DEUSS, Bernadette HATIT, Dominique GOVIGNON, Francis LEBLANC, Marie MILLERAT-DALDIN,

**ETAIENT ABSENTES EXCUSES** : Mmes Manon GAYET, Corinne TIERCE.

**POUVOIRS** :

- Mme Manon GAYET a donné pouvoir à Mme Marie MILLERAT-DALDIN,
- Mme Corinne TIERCE a donné pouvoir à Mr Francis LEBLANC.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Claudine DUPLAIX.

*Mme le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.*

*En préambule le document PDF comportant la convocation et l'ordre du jour n'a malencontreusement pas été joint au mail portant convocation du conseil municipal du 6 Avril 2023. Il a été transmis par mail complémentaire le 10 Avril 2023. Face à l'urgence des délibérations budgétaires, Mme le Maire demande aux conseillers municipaux présents, leur accord pour tenir la séance au jour convenu, soit le 14 Avril 2023.*

*Le conseil municipal accepte à l'unanimité.*

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 6 Avril 2023

**ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du procès-verbal,
- Délibération vote du compte de gestion 2022
- Délibération du compte administratif 2022
- Délibération affectation des résultats
- Délibération vote des taxes
- Délibération vote du budget primitif 2023
- Délibération achat d'un tracteur tondeuse
- Délibération octroi d'une prime pour la « Boucle de Tronçais »
- Délibération : consultation suite à la modification de l'épandage de la SARL Jeandinet
- Demande de subvention
- Infos et questions diverses

**APPROBATION DU  
PROCES-VERBAL  
DU 27 Janvier 2023**

*Mme le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote concernant l'adoption du procès-verbal de la séance du 27 Janvier 2023.*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le procès-verbal.*

Mme le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, que le compte de gestion par les services du Centre des Finances Publiques de Montluçon, pour l'année 2022.

Mme le Maire, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

**Vote du Compte de Gestion 2022**

Le compte de gestion est ensuite soumis aux conseillers municipaux en même temps que le compte administratif.

Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2022.

-----  
Réuni sous la présidence de Mr Aimé CHEMINOT, élu Président de séance en application de l'article L2121-14 du Code Général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, après avoir présenté le Budget Primitif et les décisions modificatives dudit exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (9 voix pour, Mme Marie MILLERAT-DALDIN, Maire de l'exercice précédent s'étant retirée au moment du vote) à la majorité, vote le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

**Vote du Compte Administratif 2022**

**Investissement :**

<u>Dépenses :</u>	
Réalisées :	627 010,36 €
Reste à réaliser :	275 925,00 €
<u>Recettes :</u>	
Réalisées :	666 405,27 €
Reste à réaliser :	212 670,00 €

**Fonctionnement :**

<u>Dépenses réalisées :</u>	387 848,86 €
<u>Recettes réalisées :</u>	713 163,62 €

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	<b>39 394,91 €</b>
Fonctionnement :	<b>325 314,76 €</b>
Résultat global :	<b>364 709,67 €</b>

**Affectation des Résultats 2022**

-----  
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	75 162,69 €
- Un excédent reporté de :	250 152,07 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	325 314,76 €
- Un excédent d'investissement de :	39 394,91 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	63 255,00 €
Soit un besoin de financement de :	23 860,09 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- Résultat d'exploitation : excédent	325 314,76 €
- Affectation complémentaire (1068) :	23 860,09 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) :	301 454,67 €
Résultat d'investissement reporté (001) :	39 394,91 €

-----

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

**Vote taux  
Imposition 2023**

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Mme le Maire propose de reconduire en 2023 les taux d'imposition communaux appliqués en 2022 tout en prenant en compte les évolutions législatives.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,12 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,21 %.
- Taxe d'habitation : 20.52 %

-----

Mme le Maire informe le conseil municipal que chaque année les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) établissent « un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein », loi engagement et proximité N° 2019-1641 du 27 décembre 2019.

**Etat récapitulatif  
Annuel des  
indemnités brutes  
Des élus**

Cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux ou communautaires avant l'examen du budget de la commune ou de l'EPCI.

Mme le Maire présente l'état récapitulatif annuel des indemnités brutes des élus suivant :

Nom et prénom	Salaires bruts
Marie MILLERAT-DALDIN	12 109.85
Alain BECQUART	4 701.78
Dominique GOVIGNON	4 701.78
Franck DEUSS	4 701.78
Total	26 215.19

-----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;  
Vu la délibération n°20221108002 du 8 novembre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

**Vote du  
Budget Primitif  
2023**

Considérant que le budget primitif 2023 sera voté par nature et par chapitre globalisé ;  
Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (exception des dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;  
Vu la présentation de l'analyse financière 2022 par Mme le Maire, qui fait ressortir que la commune doit rester vigilante par rapport aux investissements,  
Considérant que le budget primitif 2023 peut être voté en suréquilibre en section d'investissement (art L 1612-6 et L1612-7 du CGCT) dans une optique de sincérité budgétaire.  
Mme le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023 ; elle précise l'origine des recettes et apporte la justification des crédits inscrits aux différents articles des dépenses.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et approuve le Budget Primitif de l'exercice 2023, soit :

**Investissement**

Dépenses	<b>384 425,00 €</b>
Recettes	<b>555 275,00 €</b>

**Fonctionnement**

Dépenses	<b>742 324,67 €</b>
Recettes	<b>742 324,67 €</b>

-----  
Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le tracteur tondeuse doit être remplacé.

Madame le Maire présente 2 devis concernant l'achat de ce nouveau matériel :

- TERRALIM à Cérilly pour un montant total de **8 154,35 € HT**
  - o Husqvarna RC320TS AWD Sans combi : 9 425,65 €
  - o Husqvarna combi clip 112 cm-300 : 1 559,57 €
  - o Reprise de l'ancien tracteur tondeuse : 1 200,00 €
- GAMM VERT à Lurcy Lévis pour un montant total de **8 050,33 € HT**
  - o Rider Husqvarna 316 TX : 7 732,00 €
  - o Carter de coupe combi 103 cm 1 315,83 €
  - o Contribution pneumatique 2,00 €
  - o Reprise de l'ancien tracteur tondeuse 1 000,00 €

**Achat  
Tracteur tondeuse**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (10 voix pour, 1 Abstention : Mr Aimé CHEMINOT) :

- DECIDE d'acquérir le matériel chez TERRALIM pour un montant de 8 154.35 € HT,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat.

-----  
Mme le Maire informe le conseil municipal de la 33<sup>ème</sup> édition de la boucle de Tronçais, organisée par le Club Aumance Tronçais Cyclisme, en collaboration avec la communauté de communes du Pays de Tronçais, le samedi 22 avril 2023.

**Prime  
Boucle de Tronçais**

Elle partira de Hérisson à 13h30, sur un parcours de 134 km.

Cette année elle accueillera la participation amicale de Jean Chassang, Daniel Domin et Noël Geneste.

Mme le Maire propose d'attribuer une prime de 100 € au Club Aumance Tronçais Cyclisme.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable.

**Modification  
Plan épandage  
SARL JEANDINET**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture de l'Allier instruit la demande de modification notable d'une ICPE, déposée par la SARL JEANDINET, concernant la modification du plan d'épandage de son élevage porcin à Ainay-le-Château.

À la suite du rapport favorable du 19 décembre 2022 de la mise à la consultation du public par la DDETSPP, la procédure est lancée du lundi 03 avril 2023 au lundi 17 avril 2023 inclus. Valigny figure dans le périmètre du projet.

Conformément à l'article R181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal de notre commune est appelé à exprimer un avis sur ce projet dès l'ouverture de la période de consultation.

Cet avis ne pourra être pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de la consultation du public, soit le 02 mai 2023.

Vu le document de synthèse rédigé par Mme le Maire : l'élevage de porc de la SARL Jeandinet est de type naisseur-engraisseur. Cet élevage, dont la capacité est de 7892 animaux-équivalents, est soumis au régime de l'autorisation au titre de la rubrique 2101-2 et 3660-b tel que définie dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, annexé à l'article R. 511-9 du Code de l'environnement.

Suite à l'augmentation récente des tarifs des engrais chimiques, plusieurs agriculteurs voisins de la SARL Jeandinet à Ainay-le-Château ont manifesté leur intérêt pour s'approvisionner en engrais organique. De plus, certains agriculteurs du plan d'épandage actuel envisagent de passer en agriculture biologique, ce qui ne leur permettrait plus d'utiliser le lisier de porc pour fertiliser les champs.

C'est dans ce contexte que l'ajout de surface au plan d'épandage pourrait permettre de faire face à cette situation. L'extension permet également d'apporter plus de souplesse dans la gestion du plan d'épandage et de baisser la pression en azote organique.

Le plan d'épandage après modification comprendra les terres exploitées par la SARL Jeandinet et celles mis à disposition de 13 agriculteurs.

Il portera **sur 1 539 ha de surface agricole utilisée et 1 307 ha de surface épandable.**

**Communes du plan d'épandage :**

- Actuelles : Ainay-le-Château (03), Isle-et-Bardais (03), Bessais-le-Fromental (18)
- Nouvelles : Vernais (18), Saint-Pierre-les-Etieux (18), Valigny (03),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (10 voix pour, 1 Abstention : Mme Delphine DESCHAUME) émet un avis favorable

**Demande de  
subvention  
JSP « Le Veurdre »**

Mme le Maire présente au conseil municipal une demande de subvention de la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers Le Veurdre d'un montant de 60 €.

A ce jour, un Jeune Sapeurs-Pompiers qui suit cette formation, est domicilié sur notre commune.

Mme Bernadette HATIT s'interroge sur le principe : c'est paradoxal, les pompiers recrutent mais non pas les moyens financiers pour assurer ces formations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 60 €.

**Demandes de  
subvention**

Mme le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions suivantes :

- Les restaurants du cœur,
- L'APF France handicap.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable.

## INFORMATIONS

### CMJ

Mme le Maire informe le conseil municipal, que le Directeur de l'école de Valigny a proposé et présenté via les services de l'Education Nationale, le projet du CMJ « Sauvons les hirondelles ». Ce projet a reçu le prix de l'éducation citoyenne de l'Association des membres de l'Ordre National du Mérite.

Il est décerné, en lien avec les inspections d'académie, à des élèves pour leur comportement quotidien et la réalisation d'actions relevant du champ de la citoyenneté.

La remise ce prix aura lieu le samedi 13 mai en matinée avec une prime de 200 €.

### Ecoles, secteur du Pays de Tronçais

Mme le Maire informe le conseil municipal, que La DASEN (Directeur Académique des Service de l'Education Nationale), après les différentes actions menées, a confirmé la fermeture d'une classe à Cérilly. Une classe est toujours menacée, sous réserve des effectifs, à Meaulne.

Les inquiétudes demeurent quant aux rentrées prochaines, notamment pour l'école de Valigny.

### Loyers Impayés

Mme le Maire informe le conseil municipal de l'envoi d'un recommandé pour mise en demeure de paiement. En effet ce locataire est redevable des loyers de novembre 2022 à mars 2023, ainsi que de la TEOM, soit un montant total de 1 658.69 €.

Un dossier auprès de notre assureur, dans le cadre de la protection juridique, a été ouvert.

### Moutons errants

Le problème concernant la divagation des animaux sur la voie publique, ainsi que sur les propriétés privées est toujours actuel, malgré de nombreux constats de la DSV.

Mr Francis LEBLANC propose de faire pâturer ces moutons sur le site des carrières du Plaid. Cependant les clôtures appartiennent à un exploitant agricole, qui utilise ce terrain pour ses animaux, après convention avec le CEN 03.

Cette solution ne serait que temporaire, et ne résoudrait pas le problème de fonds.

## QUESTIONS DIVERSES

Mr Francis LEBLANC informe le conseil municipal de l'abattage inconsidéré d'arbres en bonne santé, sur le chemin rural de randonnée reliant « Dardennes » au « Vernet ». Il déplore ce massacre préjudiciable à la biodiversité.

Mme le Maire propose de faire un rappel auprès de la population, afin d'éviter que ce problème ne se renouvelle.

Sans autre question, la séance est clôturée à 21h.

